

CONGO / DROITS DE L HOMME

Pour diffusion immédiate

Pour des informations complémentaires :

Suliman Baldo : (1 212)216 1297

Jean-Paul Marthoz : (322) 7367838/ 732 20 09

HUMAN RIGHTS WATCH DEMANDE AUX REBELLES CONGOLAIS DE LIBERER DES MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME

Texte de la lettre

New York, 30 août 1999

Me Joseph MUDUMBI

Chef du Département de l'Administration du territoire du R.C.D.

Me Jean-Marie EMUNGU EHUMBA

Chef du Département de la Justice, Réformes institutionnelles et Droits humains du R.C.D.

Goma - République Démocratique du Congo

Objet : Arrestation de militants des droits de l'homme à Bukavu et à Kisangani

Messieurs les Chefs de Département,

Human Rights Watch vous écrit pour exprimer sa vive inquiétude au sujet de l'arrestation par les services de sécurité du RCD-Goma à Bukavu comme à Kisangani de militants dont le rôle dans la défense et la promotion des droits de l'homme au Congo est partout reconnu.

A Bukavu, la police militaire a arrêté vendredi 27 août Raphael Wakenge, un responsable de l'association Héritiers de la Justice basée à Bukavu. Raphael Wakenge a été d'abord détenu au cachot de l'Auditorat Militaire situé dans la Zone d'Ibanda. Il a été transféré le samedi à la prison centrale de la ville.

Nous avons appris par ailleurs que Kizito Mushizi, directeur de la Radio Maendeleo, et Omba Kamengele, chef des programmes de la dite radio, ont aussi été transférés ce samedi à la prison centrale. Les deux ont été arrêtés le mercredi 25 avec cinq autres activistes qui ont été libérés entretemps. Nous sommes inquiets d'apprendre que ces trois personnes seraient accusées d'espionnage et d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Elles seraient soumises en ce moment même à des traitements inhumains.

Par ailleurs, le Pasteur Claude Olenga, président de la Commission Justice et Libération, et Koseke, un membre de la Commission, sont incarcérés au cachot du Département de Sécurité et Renseignement de Kisangani depuis le 25 août. Le motif de leur arrestation serait qu'ils étaient en contact avec le Professeur Wamba da Wamba, le chef de la faction rivale du RCD. Dismas Kitenge, président du Groupe Lotus, a été convoqué au bureau de sécurité pour des raisons que nous ignorons.

Ces mesures interviennent dans la foulée d'autres actions répressives visant à intimider les ONGs des droits de l'homme et d'autres organes indépendants d'information, telle la Radio Maendeleo de Bukavu qui est contrôlée et gérée par les ONGs.

Des menaces continuent à être proférées sur les ondes de la radio locale par les gouverneurs du Sud Kivu et de la province Orientale contre les Héritiers à Bukavu et le Groupe Lotus de Kisangani.

Les autorités du RCD ont récemment interdit à la Radio Maendeleo d'émettre. Le 8 juillet, elles avaient signifié aux animateurs de la radio l'interdiction de diffuser les neuf éditions d'information et de relayer à leur place les bulletins d'information de la station locale de la RTCN, la radio nationale publique contrôlée à l'est du Congo par le RCD.

Héritiers de la Justice avaient aussi fait l'objet de menaces officielles directes en avril 1999 à la suite de la publication dans le bulletin de l'Association, Nota Bene No. 36, de la liste des personnes tuées dans le massacre de Burhinyi au Sud Kivu.

Les autorités du RCD ont scellé les bureaux du Groupe Jérémie en date du 15 juin dernier et emporté le matériel et documents du groupe. Quatre jours plus tard, le groupe et ses dirigeants se sont vus inculper "d'atteinte à la sûreté de l'Etat et intelligence avec l'ennemi" pour des activités relevant du mandat de leur groupe.

Human Rights Watch considère que l'arrestation de ces militants des droits de l'homme et les mesures visant à réduire au silence les organisations dont ils relèvent constituent des violations graves des libertés d'association et d'expression. Nous demandons donc que ces personnes soient libérées immédiatement.

Nous vous demandons aussi de prendre les mesures nécessaires pour que Héritiers de la Justice, la Radio Maendeleo, la Commission Justice et Libération, et les autres associations des droits de l'homme citées plus haut, puissent recouvrir, sans entraves, leur liberté d'action. Nous vous appelons, plus largement, à faire de sorte que les associations de la société civile puissent opérer dans les territoires sous le contrôle du RCD sans être inquiétés.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération.

Pour Human Rights Watch,

/s/ Suliman Ali Baldo

Chargé de Recherches sur la République Démocratique du Congo.